Arrêté grand-ducal du 4 décembre 2013 accordant démission honorable à Monsieur Marc SPAUTZ, Ministre.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu l'article 77 de la Constitution ;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'État ;

A r r ê t o n s :

Art 1er. Démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Marc SPAUTZ, Ministre de la Famille et de l'Intégration, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Ministre aux Relations avec le Parlement, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Art. 2. Notre Premier Ministre, Ministre d'État, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 4 décembre 2013.

Palais de Luxembourg, le 4 décembre 2013
Henri

Le Premier Ministre,
Ministre d'État
Jean-Claude JUNCKER